

HABILITATION ELECTRIQUE B1 B2 BR BC

PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



FORMATION
HABILITATION ELECTRIQUE B1 B2 BR BC

(Durée : 21h)

Public

Personnel électricien, chargé d'intervention, chargé de travaux, chargé de consignation

Prérequis

Il est nécessaire de disposer d'un diplôme dans les métiers de l'électricité ou de disposer d'une expérience professionnelle d'électricien avérée

Chaque stagiaire devra disposer de ses EPI : Gants isolants, chaussures de sécurité et écran facial de protection (visière de sécurité)

Pourquoi choisir cette formation ?

- **L'opérateur habilité B2** assure la direction effective des travaux et prend les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres. Elle doit veiller à l'application de ces mesures. Elle peut recevoir une attestation de consignation et la signer. Cette habilitation entraîne celles d'indice 0 et d'indice 1. Une personne **habilitée B2V** peut effectuer les mêmes tâches au voisinage de pièces nues sous tension.
- **L'opérateur habilité BC** effectue ou fait effectuer la consignation électrique et prend les mesures de sécurité correspondante. Elle doit avoir l'accord du chargé d'exploitation ou du chef d'établissement. Elle exécute soit les quatre étapes de la consignation, soit seulement les deux premières. Cette seule **habilitation électrique** ne permet pas d'exercer les fonctions de surveillant de sécurité électrique.
- **L'opérateur habilité BR** assure des interventions (dépannage, connexion avec présence de tension, essais et mesurages). Elle peut travailler seule ou avoir des électriciens sous ses ordres. Elle peut consigner une partie d'installation pour son propre compte ou pour un tiers sous ses ordres. Elle peut recevoir une attestation de consignation et la signer. Cette habilitation entraîne celle d'indice 0 et d'indice 1.

Réglementation :

- L'habilitation électrique est une procédure par laquelle un employeur reconnaît qu'un employé est apte à effectuer en sécurité des travaux d'ordre électrique ou des opérations à proximité d'installations électriques.
- Parmi les habilitations électriques, les niveaux B1V-B2V-BR-BC sont destinées aux personnes réalisant des travaux d'ordre électrique, des dépannages sur des installations électriques, des consignations et dans certains cas à diriger un chantier électrique.
- Le recyclage est obligatoire. Il est conseillé de le réaliser tous les 3 ans.

AMN Conseil et Formation
19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



Objectifs

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NFC 18510 lors de l'exécution d'opération sur les ouvrages électriques
- Adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à votre établissement
- Obtenir l'habilitation électrique B1 B2 BR BC

Contenu

Introduction à l'habilitation B1 B2 BR BC

- Rappel sur le cadre législatif de l'habilitation électrique
- Apprentissage des règles sur la sécurité électrique selon la norme NFC 18510
- Rappel sur la notion de responsabilité en cas d'intervention
- Prise de connaissance des dangers de l'électricité sur l'homme et l'environnement

Comment prévenir des risques d'ordre électrique

- La notion de zone à risque électrique
- L'habilitation du personnel à intervenir dans une zone électrique
- Assurer sa sécurité et celle de son environnement
- Savoir comment utiliser :
 - Le matériel de sécurité
 - Les équipements de protection individuels
 - Les équipements de protection collectifs
- Prise de connaissance sur l'appareillage amovible et les symboles normalisés
- Savoir respecter les consignes d'intervention sur des travaux de consignation
- Apprentissage de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'ordre électrique ou non

Animation pratique de l'habilitation électrique B2 BR BC

- Savoir exécuter un câblage ou une installation électrique hors tension
- Visite d'une installation électrique
- Savoir effectuer les gestes de premiers secours sur une personne électrisée

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas, la présentation de matériel et d'EPI, la mise en application pratique sur site, sur armoire pédagogique ou sur unité mobile (option)

Mode de validation

Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et une évaluation pratique. Au regard des résultats le formateur émet un avis sur la possibilité d'habilitation de chacun des stagiaires. Cet avis est adressé à l'employeur.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 21 heures réparties en 3 jours consécutifs
Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

**Intervenant**

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur expert en prévention du risque électrique.

**PROGRAMME DE FORMATION
HABILITATION ELECTRIQUE B1 B2 BR BC**

| JOUR 1 | |
|-------------------------------------|--|
| 9h00 – 12h30 Et 13h30 – 17h30 | Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation Introduction à l'habilitation B1 B2 BR BC <ul style="list-style-type: none">• Rappel sur le cadre législatif de l'habilitation électrique• Apprentissage des règles sur la sécurité électrique selon la norme NFC 18510• Rappel sur la notion de responsabilité en cas d'intervention• Prise de connaissance des dangers de l'électricité sur l'homme et l'environnement |
| JOUR 2 | |
| 9h00 – 12h30 Et 13h30 – 17h30 | Comment prévenir des risques d'ordre électrique <ul style="list-style-type: none">• La notion de zone à risque électrique• L'habilitation du personnel à intervenir dans une zone électrique• Assurer sa sécurité et celle de son environnement• Savoir comment utiliser :<ul style="list-style-type: none">○ Le matériel de sécurité○ Les équipements de protection individuels○ Les équipements de protection collectifs• Prise de connaissance sur l'appareillage amovible et les symboles normalisés• Savoir respecter les consignes d'intervention sur des travaux de consignation• Apprentissage de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'ordre électrique ou non |
| JOUR 3 | |
| 9h00 – 12h30 Et 13h30 – 17h30 | Animation pratique de l'habilitation électrique B2 BR BC <ul style="list-style-type: none">• Savoir exécuter un câblage ou une installation électrique hors tension• Visite d'une installation électrique• Savoir effectuer les gestes de premiers secours sur une personne électrisée Bilan de fin de formation |